

## Protection contre la guerre chimique.

sion au dit Protocole de tous les pays signataires de la Convention de Genève<sup>1</sup>.

La liste que la *Revue internationale* a publiée dans son numéro de février 1933<sup>2</sup> doit être complétée comme suit :

Ratifications ou adhésions définitives	Signatures ou adhésions non encore suivies de ratifications	Peuvent adhérer au Protocole
Lithuanie (15 juin 1933) Paraguay (30 septembre 1933) Bulgarie (28 avril 1934)	Etats-Unis d'Amérique Brésil Chili Ethiopie Japon Luxembourg Nicaragua Salvador Tchécoslovaquie Uruguay	République Argentine Colombie Hongrie Panama et tous les autres Etats invités à adhérer à la Convention conformément à l'article 37.

### Publication espagnole.

Publicaciones de la Cruz Roja Española. *Cartilla popular divulgadora sobre los efectos de la guerra química*. Parte expositiva. — Madrid, impr. G. Peña, 1934. In-16 (112 × 158), 32 p.

<sup>1</sup> *Revue internationale*, novembre 1934, p. 898.

<sup>2</sup> Page 171.